

**République Algérienne Démocratique et Populaire**  
**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**

**Arrêté n° 246 du 25 FEB 2017**  
**fixant la liste nominative des membres du comité scientifique du département**  
**de droit public de la faculté de droit et des sciences politiques**  
**à l'université Hassiba Benbouali- Chlef**

*Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,*

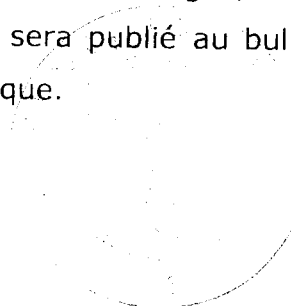
- Vu le décret présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 01-209 du 2 Jomada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001, modifié et complété, portant création de l'université de Chlef ;
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Jomada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université ;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El-Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Vu le procès-verbal d'élection des représentants des enseignants au comité scientifique du département de droit public de la faculté de droit et des sciences politiques à l'université Hassiba Benbouali- Chlef du 14 Décembre 2016;

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>:** En application des dispositions de l'article 48 du décret exécutif n°03-279 du 24 Jomada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer la liste nominative des membres du comité scientifique du département de droit public de la faculté de droit et des sciences politiques à l'université Hassiba Benbouali- Chlef.

**Article 02 :** La liste nominative des membres du comité scientifique du département de droit public de la faculté de droit et des sciences politiques à l'université Hassiba Benbouali- Chlef, est fixée conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Article 03 :** Le directeur général des enseignements et de la formation supérieurs et le recteur de l'université Hassiba Benbouali- Chlef, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.



25/11/2017

**Annexe de l'arrêté n° 246 du**  
**fixant la liste nominative des membres du comité scientifique du département**  
**de droit public de la faculté de droit et des sciences politiques**  
**à l'université Hassiba Benbouali- Chlef**

<b>N°</b>	<b>Nom et Prénom</b>	<b>Qualité</b>
<b>1</b>	BOUKKART Rabiaa	Maitre de conférences classe « A », présidente du comité scientifique du département
<b>2</b>	BELMEDIONI Mohamed	Chef du département
<b>3</b>	ZERROUK Larbi	Maitre de conférences classe « A »
<b>4</b>	ZEGHOU Mohammed	Maitre de conférences classe « B »
<b>5</b>	GAICHE Miloud	Maitre de conférences classe « B »
<b>6</b>	TITRAOUI Abderrazak	Maitre assistant classe « A »
<b>7</b>	BOUAT Mohammed	Maitre assistant classe « A »